



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ FILAMENT | ABS ULTRA

V 2.0 | 09-07-2019 | traduit de l'anglais le 12-01-2024



VOLUMIC
IMPRIMANTES 3D

SECTION 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE L'ENTREPRISE

1.1. IDENTIFICATION DU PRODUIT

Nom commercial ou désignation du mélange : ABS ULTRA
Numéro d'enregistrement : -
Synonymes : Aucun.

1.2. UTILISATIONS IDENTIFIÉES PERTINENTES DE LA SUBSTANCE OU DU MÉLANGE ET UTILISATIONS DÉCONSEILLÉES

Utilisations identifiées : Filament pour imprimante 3D
Utilisations déconseillées : Aucune connue.

1.3. COORDONÉES DU FOURNISSEUR DE LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Nom de l'entreprise : VOLUMIC 3D
Adresse : 12bis Rue Louis GARNERAY - 06300 NICE - FRANCE
Téléphone : +33 9 500 27 400
E-mail : info@volumic3d.com

1.4. NUMÉRO DE TÉLÉPHONE D'URGENCE

France : ORFILA (INRS) : +33 (0)1 45 42 59 59
Belgique : +32 02/264 96 36

SECTION 2: IDENTIFICATIONS DES DANGERS

2.1. CLASSIFICATION DE LA SUBSTANCE OU DU MÉLANGE

Le mélange a été évalué et/ou testé pour ses dangers physiques, sanitaires et environnementaux, et la classification suivante s'applique.

Classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008 dans sa version modifiée.

Ce mélange ne répond pas aux critères de classification selon le Règlement (CE) 1272/2008 dans sa version modifiée.

Résumé des dangers : Non disponible.

2.2. ÉLÉMENTS D'ÉTIQUETAGE

Étiquetage conforme au Règlement (CE) n° 1272/2008 dans sa version modifiée

Symboles de dangers : Aucun.

Mots de signalisation : Aucun.

Déclarations de danger : Le mélange ne répond pas aux critères de classification.

Déclaration de précaution

Prévention : Indisponible.

Réponse : Indisponible.

Stockage : Indisponible.

Evacuation : Indisponible.

Informations supplémentaires sur l'étiquetage : Aucune.

2.3. AUTRES DANGERS

Substance ou mélange non considéré comme une substance PBT ou vPvB.

SECTION 3 : COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES INGRÉDIENTS

3.1. MÉLANGES

Les composants ne sont pas dangereux ou sont en dessous des limites de divulgation requises
Commentaires sur la composition : Le texte complet de toutes les mentions de danger H-statements est

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

FILAMENT | ABS ULTRA

V 2.0 | 09-07-2019 | traduit de l'anglais le 12-01-2024

affiché dans la section 16.

SECTION 4: MESURES DE PREMIERS SECOURS

Informations générales : Assurez-vous que le personnel médical soit informé des matériaux impliqués et prenne des précautions pour se protéger

4.1. DESCRIPTIONS DES PREMIERS SECOURS

Inhalation

Peu probable en raison de la forme du produit. En cas d'exposition à des niveaux excessifs de poussières ou de fumées, déplacez-vous vers un endroit bien ventilé et consultez un professionnel de santé en cas de toux ou d'apparition d'autres symptômes.

Contact avec la peau

En cas de brûlure par contact avec la matière chaude, refroidissez avec de l'eau aussi rapidement que possible la matière fondue adhérant à la peau, et consultez un médecin pour enlever la matière adhérente et traiter la brûlure. Ne décollez pas le polymère de la peau.

Contact avec les yeux

Peu probable en raison de la forme du produit. Si le produit chaud entre en contact avec les yeux, rincez-les abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes et consultez immédiatement un professionnel de santé.

Ingestion

Peu probable, en raison de la forme du produit.

4.2. SYMPTÔMES ET EFFETS LES PLUS IMPORTANTS, À LA FOIS AIGUS ET DIFFÉRÉS

L'exposition peut provoquer une irritation temporaire, des rougeurs ou un inconfort.

4.3. INDICATIONS DE TOUTE ATTENTION MÉDICALE IMMÉDIATE ET DE TOUT TRAITEMENT SPÉCIAL NÉCESSAIRE

Traiter de manière symptomatique.

SECTION 5: MESURES DE LUTTE CONTRE UN INCENDIE

Dangers d'incendie généraux : Aucun danger d'incendie ou d'explosion inhabituel noté.

5.1. MOYENS D'EXTINCTION

Agents extincteurs appropriés : Vapeur d'eau. Mousse. Poudre chimique sèche. Dioxyde de carbone (CO₂)
Agents extincteurs inappropriés : Ne pas utiliser un jet d'eau comme agent extincteur, cela propagera le feu.

5.2. DANGERS SPÉCIAUX DÉCOULANT DE LA SUBSTANCE OU DU MÉLANGE

Pendant un incendie, des gaz dangereux pour la santé peuvent se former.

5.3. CONSEILS POUR LES POMPIERS

Équipement de protection spécial pour les pompiers : Un appareil respiratoire autonome et une tenue de protection complète doivent être portés en cas d'incendie.
Procédures spéciales de lutte contre l'incendie : Utilisez un jet d'eau pour refroidir les récipients non ouverts.
Méthodes spécifiques : Utilisez les procédures standard de lutte contre l'incendie et prenez en compte les dangers des autres matériaux impliqués.

SECTION 6: MESURES EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

6.1. PRÉCAUTIONS PERSONNELLES, ÉQUIPEMENT DE PROTECTION ET PROCÉDURES D'URGENCE

Pour le personnel non-urgent : Éloignez les personnes non nécessaires. Pour la protection personnelle, consultez la section 8 de la FDS.
Pour les intervenants d'urgence : Maintenez à distance le personnel non nécessaire. Utilisez la protection

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

FILAMENT | ABS ULTRA

V 2.0 | 09-07-2019 | traduit de l'anglais le 12-01-2024

personnelle recommandée dans la section 8 de la FDS.

6.2. PRÉCAUTIONS ENVIRONNEMENTALES

Évitez les déversements dans les égouts, les cours d'eau ou sur le sol.

6.3. MÉTHODES ET MATÉRIAUX DE CONFINEMENT ET DE NETTOYAGE

Balayer ou aspirer le déversement et le recueillir dans un récipient approprié en vue de l'élimination. Pour l'élimination des déchets, consultez la section 13 de la FDS.

6.4. RÉFÉRENCE À D'AUTRES SECTIONS

Pour la protection personnelle, consultez la section 8 de la FDS. Pour l'élimination des déchets, consultez la section 13 de la FDS.

SECTION 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. PRÉCAUTIONS POUR UNE MANIPULATION SÛRE

Observez les bonnes pratiques d'hygiène industrielle.

7.2. CONDITIONS DE STOCKAGE SÉCURITAIRE, Y COMPRIS TOUTES LES INCOMPATIBILITÉS

Stocker dans un récipient hermétiquement fermé. Éloigner du contact avec des matériaux incompatibles (voir Section 10 de la FDS).

7.3. UTILISATIONS SPÉCIFIQUES

Non disponible.

SECTION 8 : CONTRÔLES D'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. PARAMÈTRES DE CONTRÔLE

Limites d'exposition professionnelle : Aucune limite d'exposition notée pour le(s) ingrédient(s).
Valeurs limites biologiques : Aucune limite d'exposition biologique notée pour le(s) ingrédient(s)
Procédures de surveillance recommandées : Suivre les procédures de surveillance standard.
Niveaux dérivés sans effet (DNELs) : Non disponible.
Concentrations prévues sans effet (PNECs) : Non disponible.

8.2. CONTRÔLES D'EXPOSITION

Contrôles d'ingénierie appropriés : Une bonne ventilation générale (typiquement 10 changements d'air par heure) devrait être utilisée. Les taux de ventilation doivent être adaptés aux conditions. Si applicable, utilisez des enceintes de procédé, une ventilation locale par aspiration, ou d'autres contrôles d'ingénierie pour maintenir les niveaux de substances en suspension dans l'air en dessous des limites d'exposition recommandées. Si des limites d'exposition n'ont pas été établies, maintenez les niveaux de substances en suspension dans l'air à un niveau acceptable.

Mesures de protection individuelle, telles que l'équipement de protection individuelle.

Informations générales

L'équipement de protection individuelle doit être choisi conformément aux normes CEN et en discussion avec le fournisseur de l'équipement de protection individuelle.

Protection des yeux et du visage

Portez des lunettes de sécurité avec des protections latérales (ou des lunettes de protection).

Protection de la peau

- Protection des mains : Portez des gants appropriés résistant aux produits chimiques.
- Autre : Portez des vêtements de protection appropriés.

Protection respiratoire

En cas de ventilation insuffisante, portez un équipement respiratoire approprié.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

FILAMENT | ABS ULTRA

V 2.0 | 09-07-2019 | traduit de l'anglais le 12-01-2024

Dangers thermiques

Portez des vêtements de protection thermique appropriés, si nécessaire.

Mesures d'hygiène

Observez toujours de bonnes mesures d'hygiène personnelle, telles que le lavage après manipulation du matériau et avant de manger, boire et/ou fumer. Lavez régulièrement les vêtements de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants.»

Contrôles d'exposition environnementale

Le responsable environnemental doit être informé de toutes les émissions importantes.

SECTION 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. INFORMATIONS SUR LES PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES FONDAMENTALES

Apparence

État physique : Solide.

Apparence : Filament.

Couleur : La couleur dépend de la spécification du produit.

Odeur : Légère.

Seuil olfactif : Non disponible.

pH : Non disponible.

Point de fusion / point de congélation : Non disponible.

Point d'ébullition initial et plage d'ébullition : 140 - 170 °C (284 - 338 °F).

Point d'éclair : Non disponible.

Taux d'évaporation : Non disponible.

Inflammabilité (solide, gazeux) : Non disponible.

Limites de flammabilité supérieure/inférieure ou limites d'explosivité :

Limite d'inflammabilité - inférieure (%) : Non disponible.

Limite d'inflammabilité - supérieure (%) : Non disponible.

Pression de vapeur : Non disponible.

Densité de vapeur : Non disponible.

Densité relative : ± 1.10 g/cc.

Solubilité(s) :

Solubilité (eau) : Insoluble.

Coefficient de partage (n-octanol/eau) : Non disponible.

Température d'auto-inflammation : Non disponible.

Température de décomposition : > 280 °C (> 536 °F).

Viscosité : Non disponible.

Propriétés explosives : Non explosif.

Propriétés oxydantes : Non oxydant.

9.2. AUTRES INFORMATIONS

Aucune information supplémentaire pertinente disponible.

SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. RÉACTIVITÉ

Le produit est stable et non réactif dans des conditions normales d'utilisation, de stockage et de transport.

10.2. STABILITÉ CHIMIQUE

Le matériau est stable dans des conditions normales d'utilisation.

10.3. POSSIBILITÉ DE RÉACTIONS DANGEREUSES

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

FILAMENT | ABS ULTRA

V 2.0 | 09-07-2019 | traduit de l'anglais le 12-01-2024

Aucune réaction dangereuse connue dans des conditions d'utilisation normales.

10.4. CONDITIONS À ÉVITER

Éloignez-vous de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et d'autres sources d'inflammation. Évitez les températures dépassant la température de décomposition. Évitez le contact avec des matériaux incompatibles.

10.5. MATERIAUX INCOMPATIBLES

Agents oxydants forts.

10.6. PRODUITS DE DÉCOMPOSITION DANGEREUX

Aucun produit de décomposition dangereux n'est connu

SECTION 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Informations générales : L'exposition professionnelle à la substance ou au mélange peut entraîner des effets indésirables.

Informations sur les voies d'exposition possibles

Inhalation : Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Contact avec la peau : Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Contact avec les yeux : Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Ingestion : Peut provoquer un inconfort en cas d'ingestion. Cependant, l'ingestion n'est pas susceptible d'être une voie principale d'exposition professionnelle.

Symptômes : L'exposition peut causer une irritation temporaire, des rougeurs ou un inconfort.

11.1. INFORMATIONS SUR LES EFFETS TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë : Non connue.

Corrosion /irritation de la peau : Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation respiratoire : Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation cutanée : Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité sur les cellules germinales : Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité : Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Hongrie. Ordonnance 26/2000 EüM sur la protection contre les risques liés à l'exposition aux agents cancérogènes au travail (modifiée) : Non répertorié.

Toxicité pour la reproduction : Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes - exposition unique : Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes - exposition répétée : Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger d'aspiration : Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Informations sur le mélange par rapport à la substance : Aucune information disponible.

Autres informations : Ce produit n'a aucun effet indésirable connu sur la santé humaine.

SECTION 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1. TOXICITÉ

Le produit n'est pas classé comme dangereux pour l'environnement. Cependant, cela n'exclut pas la possibilité que des déversements importants ou fréquents puissent avoir un effet nuisible ou dommageable sur l'environnement.

12.2. PERSISTANCE ET DÉGRADABILITÉ

Aucune donnée n'est disponible sur la dégradabilité des ingrédients de la mixture.

12.3. POTENTIEL DE BIOACCUMULATION

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

FILAMENT | ABS ULTRA

V 2.0 | 09-07-2019 | traduit de l'anglais le 12-01-2024

Coefficient de partage n-octanol/eau (log Kow) : Non disponible.
Facteur de bioconcentration (BCF) : Non disponible.

12.4. MOBILITÉ DANS LE SOL

Aucune donnée disponible.

12.5. RÉSULTATS DE L'ÉVALUATION PBT ET VPVB

Substance ou mélange non classé comme PBT ou vPvB. Non disponible.

12.6. AUTRES EFFETS INDÉSIRABLES

Aucun autre effet environnemental indésirable (ex : appauvrissement de la couche d'ozone, potentiel de création d'ozone photochimique, perturbation endocrinienne, potentiel de réchauffement global) n'est prévu pour ce composant.

SECTION 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1. MÉTHODES DE TRAITEMENT DES DÉCHETS

Déchets résiduels : Éliminer conformément aux réglementations locales.
Emballages contaminés : Les récipients vides doivent être apportés à un site de traitement des déchets agréé pour le recyclage ou l'élimination.
Code des déchets de l'UE : Le code des déchets doit être attribué en discussion entre l'utilisateur, le producteur et la société d'élimination des déchets.
Méthodes/informations d'élimination : Collecter et récupérer ou éliminer dans des récipients scellés sur un site d'élimination des déchets agréé.
Précautions spéciales : Éliminer conformément à toutes les réglementations applicables.

SECTION 14: INFORMATIONS DE TRANSPORT

ADR 14.1. - 14.6.: Non réglementé comme marchandises dangereuses.
RID 14.1. - 14.6.: Non réglementé comme marchandises dangereuses.
AND 14.1. - 14.6.: Non réglementé comme marchandises dangereuses.
IATA 14.1. - 14.6.: Non réglementé comme marchandises dangereuses.
IMDG 14.1. - 14.6.: Non réglementé comme marchandises dangereuses.

14.7. TRANSPORT EN VRAC CONFORMÉMENT À L'ANNEXE II DE LA CONVENTION MARPOL 73/78 ET AU CODE IBC

Non applicable.

SECTION 15: INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1. RÉGLEMENTATIONS SPÉCIFIQUES À LA SÉCURITÉ, À LA SANTÉ ET À L'ENVIRONNEMENT POUR LA SUBSTANCE OU LE MÉLANGE SELON LES RÉGLEMENTATIONS DE L'UE.

Règlement (EC) n°1005/2009 relatif aux substances qui appauvrissent la couche d'ozone, Annexe I et II, dans sa version modifiée
Non répertorié.

Règlement (EC) n°850/2004 sur les polluants organiques persistants, Annexe I dans sa version modifiée
Non répertorié.

Règlement (EU) n°649/2012 concernant l'exportation et l'importation de produits chimiques dangereux, Annexe I, Partie 1 dans sa version modifiée
Non répertorié.

Règlement (EU) n°649/2012 concernant l'exportation et l'importation de produits chimiques dangereux, Annexe I, Partie 2 dans sa version modifiée
Non répertorié.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

FILAMENT | ABS ULTRA

V 2.0 | 09-07-2019 | traduit de l'anglais le 12-01-2024

Règlement (EU) n°649/2012 concernant l'exportation et l'importation de produits chimiques dangereux, Annexe I, Partie 3 dans sa version modifiée
Non répertorié.

Règlement (EU) No. 649/2012 n° 649/2012 concernant l'exportation et l'importation de produits chimiques dangereux, Annexe V dans sa version modifiée
Non répertorié.

Règlement (EC) n° 166/2006 Annexe II Registre des émissions et transferts de polluants, dans sa version modifiée
Non répertorié.

Règlement (EC) n° 1907/2006, Article 59(10) de REACH Liste des substances candidates telle que publiée actuellement par l'ECHA
Non répertorié.

Autorisations
Règlement (EC) n° 1907/2006, Annexe XIV de REACH, substances soumises à autorisation, dans sa version modifiée
Non répertorié.

Restrictions d'utilisation
Règlement (EC) n° 1907/2006, Annexe XVII de REACH, Substances soumises à restriction sur la commercialisation et l'utilisation, dans sa version modifiée
Non répertorié.

Directive 2004/37/CE : sur la protection des travailleurs contre les risques liés à l'exposition aux agents cancérigènes et mutagènes au travail, dans sa version modifiée
Non répertorié.

Autres réglementations de l'UE
Directive 2012/18/UE sur les accidents majeurs impliquant des substances dangereuses, dans sa version modifiée
Non répertorié.

Autres réglementations
Le produit est classé et étiqueté conformément au Règlement (CE) n° 1272/2008 (Règlement CLP), tel que modifié. Cette Fiche de Données de Sécurité est conforme aux exigences du Règlement (CE) n° 1907/2006, dans sa version modifiée

Réglementations nationales
Suivez la réglementation nationale sur la protection des travailleurs contre les risques d'exposition aux agents cancérigènes et mutagènes au travail, conformément à la Directive 2004/37/CE.

15.2. ÉVALUATION DE LA SÉCURITÉ CHIMIQUE

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été réalisée.

SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS

Liste des abréviations : Non disponible.

Références : Non disponible.

Informations sur la méthode d'évaluation ayant conduit à la classification du mélange : La classification des dangers pour la santé et l'environnement est dérivée d'une combinaison de méthodes de calcul et de données d'essai, si disponibles.

Texte intégral des énoncés de danger (H-statements) non rédigés en entier dans les sections 2 à 15 : Aucun.

Informations de révision : Aucune.

Informations sur la formation : Suivre les instructions de formation lors de la manipulation de ce matériau.

Clause de non-responsabilité : Cette fiche de données de sécurité (FDS) est émise sur la base des références, données, etc. les plus récentes actuellement disponibles. Les informations dans cette FDS ont été soigneusement évaluées, mais aucune garantie n'est donnée quant à leur exactitude. Nous ne pouvons pas anticiper toutes les conditions dans lesquelles ce produit peut être utilisé. Il incombe à l'utilisateur de prendre les mesures de sécurité appropriées lors de la manipulation.